

Au Conseil Communal

Séance du 13 octobre 2021

Le Conseil est convoqué pour 20 heures précises : M. Thierry Buache, Président, préside cette séance. Fonctionnent en qualité de scrutateurs : MM. José Fonseca et Cyril Jeunet. L'huissier est de service, le protocole tenu par la secrétaire.

L'appel est fait, les absents inscrits en marge. La majorité des membres est présente. Le Président implore la protection de Dieu sur les délibérations de l'Assemblée et déclare celle-ci ouverte.

La Municipalité in corpore est remerciée de sa présence. La presse est également présente.

L'ordre du jour suivant est accepté et sera suivi :

1. Communications du Bureau et correspondance
2. Assermentation
3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} septembre 2021
4. Communications municipales
5. Rapport de la commission Travaux de mise en conformité et d'amélioration du stand de tir des Marais. No 06/2021
6. Rapport de la commission Arrêté d'imposition pour l'année 2022. Préavis No 07/2021
7. Divers et propositions individuelles

1. Communications du Bureau et correspondance

Communication

Le Président fait un résumé des résultats des dernières votations fédérales

2. Assermentation

Aucune proposition de candidat n'est parvenue au Bureau pour le siège vacant du parti socialiste et plus. Afin de discuter des différentes solutions possibles pour compléter le Conseil communal, une séance réunissant le Bureau, les présidents de partis et chefs de groupe se tiendra après la présente séance.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} septembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2021 est adopté à l'unanimité, sans correction ou remarque.

4. Communications municipales

M. Bernard Coucet

- Une journée portes ouvertes des bâtiments communaux rénovés, soit le puits de la Vernaz, le collège ainsi que le caveau, est organisée le samedi 30 octobre prochain pour la population.

M. Pierre-André Rapin

- L'enquête du projet du giratoire a suscité 30 oppositions, dont 26 issues du même texte plus une remarque. La procédure de traitement de ces oppositions va se poursuivre selon la législation en vigueur.

5. Rapport de la commission Travaux de mise en conformité et d'amélioration du stand de tir des Marais. No 06/2021

La parole est donnée à M. Xavier Doudin pour la lecture des vœux et conclusions du rapport de la commission ad'hoc.

M. Bernard Coucet assure que les vœux de la commission seront pris en compte et la Municipalité y répondra favorablement.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote, en bloc, des conclusions du préavis.

A l'unanimité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'accepter les travaux d'amélioration et de mise en conformité du stand de tir des Marais tels que présentés.

Art. 2

D'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 230'000.-- à prélever sur les liquidités courantes pour financer ces travaux, dont il y aura lieu de déduire la participation financière des deux sociétés de tir d'un montant total de fr. 20'000.--.

Art. 3

D'amortir cet investissement par un prélèvement sur le compte 9282.80 "fonds travaux futurs".

6. Rapport de la commission Arrêté d'imposition pour l'année 2022. Préavis No 07/2021

La parole est donnée à M. Christian Favre pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc.

La parole n'est pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

A l'unanimité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 tel que proposé par la Municipalité.

7. Divers et propositions individuelles

M. Steve Lambelet s'inquiète de la sécurité des jeunes élèves qui doivent prendre le train pour aller à Payerne. Il craint qu'un accident survienne. Dès lors, il demande si l'ASIPE a eu une réflexion sur cette question.

M. Laurent Cosendai répond que la question s'est effectivement posée mais qu'un accompagnement dans les trains n'est pas possible. La priorité a été mise pour cette rentrée sur la sécurité autour du Collège. Il précise que, selon lui, les enfants qui prennent le train sont tout à fait capables de le faire seuls.

M. Steve Lambelet demande qu'une surveillance de la gare se fasse de temps en temps afin d'évaluer le comportement des enfants.

M. Damien Coucet a constaté qu'il manque une certaine épaisseur de copeaux à la place de jeux du refuge et que l'échelle est abîmée. De plus, il demande si une table à langer peut-être installée dans le refuge.

M. Bernard Coucet répond que l'échelle a déjà été réparée et que des copeaux seront déposés sous les jeux encore cet automne. Quant à la table à langer, il n'y a pas d'endroit adéquat pour en installer une.

Mme Jasmine Rapin demande pourquoi il n'y a pas de passage à piétons entre la cure et le collège alors que beaucoup d'enfants traversent la route à cet endroit et que la circulation y est importante.

M. Daniel Givel précise que le rehaussement de la chaussée devant la place de jeux est en fait le prolongement du trottoir. Il n'est donc certainement pas possible de créer un passage piéton vers la cure. Il doit rencontrer le Voyer des routes cette semaine encore et lui demandera s'il existe des possibilités pour améliorer la signification de cet endroit. Il précise encore qu'un montant a été inscrit au plan des investissements pour une étude de sécurité dans le secteur du collège. De plus, la surveillance du parage aux abords du collège sera maintenue.

M. Pascal Allenbach informe qu'il doit y avoir une distance de 50 mètres entre deux passages piétons. Il n'est donc pas possible de créer un deuxième passage piétons à la hauteur de la cure.

M. Mathieu Richard demande si la sécurité informatique de la Commune est adéquate, ceci en regard des affaires de vols de données qui ont eu lieu dans différentes communes du canton.

M. Olivier Cherbuin répond que les données de l'administration communale sont hébergées sur des serveurs sécurisés en Suisse par le biais du fournisseur informatique. Il n'est pas possible de se connecter sur le réseau de l'administration.

M. Pierre-Yves Perrin revient sur la communication de M. Pierre-André Rapin et demande sur quels éléments se portent les oppositions contre le projet de giratoire au Bornalet.

M. Pierre-André Rapin ne veut pas répondre à cette question car il ne veut pas ouvrir le débat sur cet objet à ce stade de la procédure.

M. François Vessaz fait un résumé de la dernière séance du Conseil intercommunal de l'ASIPE. Les trois préavis de début de législature ont été adoptés. De plus, les membres du Conseil ont accepté à l'unanimité l'adhésion des communes de Valbroye, Villarzel et Henniez. Cette adhésion entraînera une modification des statuts de l'Association. Celui-ci a également été adopté par le Conseil intercommunal. Ce budget, d'un montant d'environ 9 millions de francs a été amendé par la commission de gestion et par le Codir, diminuant ainsi les charges de fr. 140'000.--. L'augmentation du budget par rapport aux années précédentes est liée à la mise en exploitation du nouveau collège de La Coulaz.

M. Smaïl Barouk fait part de son observation quant à la vitesse de circulation à la rue du Jura. Celle-ci étant fréquemment si élevée que la règle de la priorité de droite ne peut pas être respectée. Il propose de réduire la vitesse à 30 km/h dans ce quartier.

M. Daniel Givel estime qu'il n'est pas possible de dépasser la vitesse de 50 km/h dans cette rue au vu des carrefours (priorité de droite) qui s'y trouvent. Il n'est absolument pas d'actualité de créer des zones à 30 km/h dans le village.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 heures 38.

Approuvé en séance du 8 décembre 2021

Le Président 2021-2022 :


Th. Buache



La Secrétaire :


F. Moll